

Actionnaires

Assemblée Générale Ordinaire

le 20 mai 2008 à 16h 30 au Palais des Congrès
2, place de la Porte-Maillot Paris 17^e



Mesdames et Messieurs les actionnaires, soyez les bienvenus à l'**Assemblée Générale Ordinaire** le jeudi 20 mai 2008 à 16 h 30 au Palais des Congrès de Paris, 2, place de la Porte-Maillot, 75017 Paris, à l'effet de délibérer sur l'**ordre du jour** et de statuer sur les projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration.

Recommandations pratiques

La séance débutera à 16 h 30 précises, les actionnaires étant accueillis à partir de 15 h 00.

Nous vous recommandons de vous présenter à l'avance au service d'accueil, munis de votre carte d'admission, afin de signer la feuille de présence.

Un boîtier de vote vous sera alors remis avec son mode d'utilisation, et vous pourrez pénétrer dans le Grand Auditorium.

Sommaire

- _01** Comment participer à l'Assemblée Générale
- _02** Comment voter par Internet
- _03** Comment remplir le formulaire
- _04** Ordre du jour de l'Assemblée
- _05** Présentation des résolutions
- _08** Projets de résolutions
- _12** Exposé sommaire de l'activité du Groupe
- _14** Gouvernement d'entreprise
- _16** Membres du Conseil d'administration
- _18** Chiffres clés 2007
- _20** Indicateurs clés Développement durable 2007
- _22** Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- _23** Documents disponibles sur demande
- _24** Nous contacter



Comment participer à l'Assemblée Générale

Pour assister personnellement à l'Assemblée Générale

Actionnaires au nominatif pur ou administré

Cochez la case A du formulaire joint, datez et signez en bas du formulaire et retournez le formulaire à BNP Paribas Securities Services* à l'aide de l'enveloppe T fournie (BNP Paribas Securities Services* doit le recevoir au plus tard le 15 mai 2008). BNP Paribas Securities Services* vous adressera par courrier votre carte d'admission, à présenter le jour de l'Assemblée Générale, avec une pièce d'identité.

Actionnaires au porteur

Contactez votre intermédiaire financier le plus rapidement possible pour obtenir une carte d'admission. Celui-ci transmettra votre demande accompagnée d'une attestation de participation à BNP Paribas Securities Services*. Si cette demande est parvenue avant le 15 mai 2008, vous recevrez cette carte par courrier. Le jour de l'Assemblée Générale, présentez-vous muni de cette carte et d'une pièce d'identité. Si votre demande de carte est parvenue à BNP Paribas Securities Services* après le 15 mai 2008, elle sera tenue à votre disposition au guichet des actionnaires sans documents, le jour de l'Assemblée.

Pour voter par correspondance ou par procuration

La date limite de retour des votes chez BNP Paribas Securities Services* est fixée au 16 mai 2008.

Actionnaires au nominatif pur ou administré

Cochez la case B du formulaire joint, complétez, signez et retournez le formulaire à BNP Paribas Securities Services*, à l'aide de l'enveloppe T fournie.

Actionnaires au porteur

Contactez votre intermédiaire financier le plus rapidement possible pour obtenir un formulaire de vote. Votre intermédiaire financier transmettra votre demande à BNP Paribas Securities Services*, qui vous adressera par retour de courrier ce formulaire. Une fois le formulaire de vote dûment complété, signé, et remis à votre intermédiaire financier, celui-ci le transmettra, accompagné d'une attestation de participation à BNP Paribas Securities Services*.

Pour vous informer

- Par Internet, sur le site dédié aux actionnaires d'EDF : www.actionnaires.edf.com.
- Par téléphone au 0800 00 0800 : appel gratuit depuis un poste fixe de 9h00 à 18h00, du lundi au vendredi.
- Par courrier : EDF – Service Relations Actionnaires
22-30, avenue de Wagram – 75008 Paris.

Pour tous renseignements sur le groupe EDF, vous pouvez également consulter le site Internet : www.edf.com.

* BNP Paribas Securities Services

GCT Service aux Émetteurs – Assemblées – Immeuble Tolbiac – 75450 Paris Cedex 09

Comment voter par Internet

EDF offre à ses actionnaires la possibilité de voter par Internet, avant l'Assemblée Générale sur le site : <http://gisproxy.bnpparibas.com>

Comment procéder ?

Actionnaires au nominatif

- Les titulaires d'actions au **nominatif pur** qui souhaitent voter par Internet, avant l'Assemblée, devront utiliser le numéro d'identifiant et le mot de passe déjà en leur possession pour se connecter au site dédié sécurisé de l'Assemblée Générale. L'actionnaire devra, alors, suivre les indications données à l'écran.
- Les titulaires d'actions au **nominatif administré**, trouveront leur identifiant permettant d'accéder au site Internet sécurisé sur le formulaire de vote qu'ils auront reçu. En renseignant ce numéro sur la page de connexion au site, il leur sera ensuite demandé leur code postal. Cette opération déclenchera l'envoi d'un courriel sécurisé précisant le mot de passe.

Actionnaires au porteur

Les titulaires d'actions au porteur qui souhaitent voter par Internet, avant l'Assemblée, devront demander à leur établissement teneur de compte d'établir une attestation de participation (pour la quantité précisée par l'actionnaire) et devront lui indiquer leur adresse électronique.

Selon la procédure habituelle, l'établissement teneur de compte transmettra l'attestation de participation en y mentionnant l'adresse électronique, à :

BNP Paribas Securities Services
GCT Services aux Émetteurs – Assemblées
75450 Paris Cedex 09

qui est mandataire d'EDF et gestionnaire du site de vote par Internet. Cette adresse électronique sera utilisée par ce dernier pour communiquer à l'actionnaire un identifiant lui permettant de se connecter au site sécurisé dédié au vote préalable à l'Assemblée. L'actionnaire devra suivre alors les indications données à l'écran.

Nota

Le site sécurisé dédié au vote préalable à l'Assemblée sera ouvert à partir du 29 avril 2008. Les possibilités de voter par Internet avant l'Assemblée seront interrompues la veille de l'Assemblée à 15 heures, heure de Paris, France. Afin d'éviter tout engorgement éventuel du site Internet dédié, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.

Comment les émissions de CO₂ de cette Assemblée Générale sont-elles compensées ?

EDF a décidé, depuis 2007, que ses Assemblées Générales seraient désormais neutres en émissions de CO₂, avec l'aide de ses actionnaires. Pour cela EDF met en oeuvre la démarche préconisée par l'ADEME : mesure des émissions de CO₂, réduction de celles-ci, compensation des émissions ne pouvant être réduites.

Ces dernières font l'objet d'une compensation par l'achat de Certificats de réduction d'émission délivrés par le Mécanisme de Développement Propre (MDP), élaboré dans le cadre du protocole de Kyoto. Le MDP finance ainsi l'instauration de technologies de réduction d'émissions de CO₂ dans les pays en voie de développement.

Le projet choisi pour cette AG 2008 est la démarche exemplaire d'une fabrique de sucre au Brésil. Elle consiste à brûler de la bagasse (résidu de canne à sucre) pour produire de la vapeur et de l'électricité. Le surplus d'électricité est réinjecté dans le réseau, ce qui permet d'économiser de l'énergie fossile donc des émissions de CO₂. En outre, l'entreprise productrice est engagée dans un important programme de responsabilité sociale et environnementale.

Comment remplir le formulaire

Pour voter par procuration ou vous faire représenter à l'Assemblée, cochez la case **B**.

Pour recevoir votre carte d'admission afin d'assister personnellement à l'Assemblée, cochez la case **A**.

Pour donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale.

Pour donner pouvoir à votre conjoint ou à un autre actionnaire.

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.
QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM
A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

EDF
 Société Anonyme au Capital de € 911 085 545
 Siège Social : 22-30, avenue de Wagram
 75008 PARIS – 552 081 317 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE convoquée pour le mardi 20 mai 2008, à 16h30, au Grand Auditorium du Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot, 75017 PARIS.
ORDINARY GENERAL MEETING to be held on Tuesday, May 20, 2008, at 4.30 p.m., at Grand Auditorium du Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot, 75017 PARIS.

CADRE RÉSERVÉ / For Company's use only
 Identifiant / Account Number: _____
 Nominatif / Registered: VS / single vote
 Porteur / Bearer: VD / double vote
 Nombre d'actions / Number of shares: _____
 Nombre de voix / Number of voting rights: _____

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
 Cf. au verso renvoi (3) - See reverse (3)

Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noirissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote **NON** ou je m'abstiens.
 I vote **FOR** all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote against or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, je vote en noirissant comme ceci ■ la case correspondante à mon choix.
 On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Qui / Yes	Non/No	Abst/Abs	Qui / Yes	Non/No	Abst/Abs
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	K	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting:
 - Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the chairman of the meeting to vote on my behalf...
 - Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (its equivalent to a vote against).....
 - Je donne procuration (cf. au verso renvoi 2) à M, Mme ou Mlle
 pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (2)) Mr, Mrs or Miss / to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
 In order to be considered, this completed form must be returned at the latest

à la Banque / to the Bank / le 16 mai 2008 / on May 16, 2008

Date & Signature

Pour être pris en compte, votre formulaire doit parvenir à BNP Paribas Securities Services, au plus tard le 16 mai 2008.

Quel que soit votre choix, n'oubliez pas de dater et de signer le formulaire.

Pour voter par correspondance, cochez la case.

N'envoyez pas directement votre formulaire à EDF. Toutes les opérations relatives à l'Assemblée Générale sont assurées par BNP Paribas Securities Services.

Ordre du jour

- Rapports du Conseil d'administration ;
- Rapports des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Affectation du résultat de l'exercice tel que ressortant des comptes annuels et mise en distribution du dividende : résolution proposée par le Conseil d'administration d'EDF et résolution proposée par le Conseil de Surveillance du FCPE Actions EDF ;
- Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Jetons de présence ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société ;
- Engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce ;
- Nomination d'un administrateur ;
- Pouvoirs pour formalités.

Présentation des résolutions

Première et deuxième résolutions

Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Ces deux résolutions soumettent à l'approbation des actionnaires les comptes sociaux d'EDF SA. et les comptes consolidés du groupe EDF, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration dans sa séance du 19 février 2008.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et mise en distribution

Il est proposé à l'Assemblée de décider de verser aux actionnaires, à titre de dividende, un montant maximum de 2 332 378 995,20 euros, représentant la somme de 1,28 euros par action, et d'affecter le solde du bénéfice distribuable au report à nouveau.

Sur décision du Conseil d'administration dans sa séance du 7 novembre 2007, un acompte sur dividende de 0,58 euro par action a été mis en paiement le 30 novembre 2007, représentant un montant global de 1 056 859 232,20 euros. Le solde à distribuer représente ainsi 0,70 euro par action, pour un montant global de 1 275 519 763 euros, et sera mis en paiement dans les 30 jours suivant l'Assemblée Générale.

Il est rappelé que dans l'hypothèse où à cette date, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant correspondant au dividende non versé sera affecté au report à nouveau.

Résolution A

Proposition de résolution du Conseil de Surveillance du FCPE Actions EDF sur l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et mise en distribution

Le Conseil de Surveillance du FCPE Actions EDF a adressé à la Société une demande d'inscription d'un projet de résolution complémentaire à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire d'EDF du 20 mai 2008, visant à revoir à la baisse le montant du dividende proposé.

Cet envoi était assorti de l'exposé des motifs du Conseil de Surveillance du FCPE : « De par la troisième résolution, le Conseil d'administration d'EDF prévoit une distribution du bénéfice récurrent sous forme de dividende à hauteur de 50 %. Le FCPE Actions EDF demande que le bénéfice récurrent soit réparti de la manière suivante : 1/3 pour

les actionnaires, 1/3 pour les salariés, 1/3 pour l'investissement. Cette proposition est conforme à la position du Chef de l'État exprimée à plusieurs reprises. En terme de cohérence, il nous paraît important que la première entreprise française détenue en majorité par l'État montre l'exemple ».

En application de la loi, ce projet de résolution doit être inscrit à l'ordre du jour et soumis au vote de l'Assemblée Générale, et il a été examiné par le Conseil d'administration dans sa séance du 3 avril 2008, qui a décidé de ne pas l'agréer.

Quatrième résolution

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Certaines conventions conclues par la Société dans le cadre de son activité donnent lieu à un formalisme spécifique : il s'agit en particulier des conventions pouvant intervenir entre celle-ci et des sociétés avec lesquelles elle a des dirigeants communs, voire entre la Société et ses dirigeants ou encore un actionnaire détenant plus de 5 % du capital.

Ces conventions doivent, en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, faire l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes, être autorisées préalablement par le Conseil d'administration et être approuvées par l'Assemblée des actionnaires.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée Générale, après avoir pris acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, d'approuver au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, les conventions suivantes :

- le marché Projet EPR Flamanville 3 chaudière nucléaire contrat C conclu entre EDF et AREVA NP approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 23 janvier 2007 ;
- le marché chaudière pour les troisièmes visites décennales du palier 900 MW conclu entre EDF et AREVA NP approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 14 juin 2007 ;
- le contrat concernant la réservation de pièces forgées pour la réalisation de réacteurs EPR à l'international approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 30 août 2007.

Cinquième résolution

Jetons de présence alloués au Conseil d'administration

Cette résolution propose de fixer le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration à 174 000 euros pour l'exercice 2008 et les exercices ultérieurs.

Présentation des résolutions

Sixième résolution

Autorisation au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société

Il est proposé aux actionnaires, dans cette sixième résolution, de remplacer la précédente délégation et d'autoriser ainsi le Conseil à mettre en place un programme de rachat d'actions propres de la Société, sur une période de dix-huit mois, dans la limite de 10 % du capital, conformément au maximum fixé par la loi.

L'autorisation ainsi conférée au Conseil d'administration pourrait être mise en œuvre en vue :

- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créance ;
- de l'échange ou du paiement en actions dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'assurer la liquidité de l'action EDF ;
- d'allouer des actions aux membres du personnel notamment dans le cadre de la participation aux résultats, ou de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions ;
- de réduire le capital de la Société.

Les acquisitions pourraient être effectuées par tous moyens, y compris les négociations de blocs ou l'utilisation de produits dérivés. Le prix d'achat maximum est fixé à 100 euros par action, avec un maximum d'achats cumulés pendant la période de 10 % du capital et un maximum de détention à tout moment de 10 % du capital, ramené à 5 % en cas d'opération de fusion, de scission ou d'apport. Le montant maximal des fonds destinés à ces opérations est de 2 milliards d'euros sur la période.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées.

Septième résolution

Engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce

La loi dite « TEPA » du 21 août 2007 renforce le dispositif de transparence et de gouvernance concernant les rémunérations différées des mandataires sociaux, et impose notamment aux organes sociaux d'assortir les indemnités de départ des dirigeants de conditions de performance.

Ce nouveau dispositif s'applique également aux engagements pris avant la publication de la loi, qui devront être « mis en conformité » au plus tard dans les dix-huit mois de la loi.

Sur avis favorable du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 3 avril 2008, conformément aux alinéas 1 et 2 de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, de subordonner désormais le versement de l'indemnité de licenciement de deux ans de salaire, prévue au bénéfice de Monsieur Daniel Camus, Directeur Général Délégué Finances, dans son contrat de travail conclu avec EDF, à des critères de performance et au processus légal de contrôle par les organes sociaux.

Le Conseil d'administration a fixé les critères de performance comme suit :

- maintien d'une notation EDF au moins en single A,
- atteinte des objectifs individuels dépassant 80 % au moins sur deux des trois dernières années,
- l'indemnité de départ serait réglée à 100 % si les deux critères sont remplis, à 50 % si un seul des critères est rempli et à 0 % si aucun critère n'est rempli.

Conformément à la loi, cet engagement décidé par le Conseil d'administration doit être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Huitième résolution

Nomination d'un administrateur

Du fait de sa nomination en qualité de Président du Conseil de Surveillance du *Monde*, Monsieur Louis Schweitzer a dû démissionner de son mandat d'administrateur d'EDF, afin de ne pas être en infraction aux dispositions légales régissant les cumuls de mandats.

Lors de sa réunion du 3 avril 2008, le Conseil d'administration, sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé de proposer aux actionnaires de nommer Monsieur Bruno Lafont, Président-Directeur Général de Lafarge, en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Louis Schweitzer, pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de la totalité du conseil, soit jusqu'au 22 novembre 2009 inclus.

Éléments biographiques

Bruno Lafont (né en 1956) est Président-Directeur Général de Lafarge. Il est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC 1977, Paris) et ancien élève de l'École Nationale d'Administration (Ena 1982, Paris).

Il commence sa carrière chez Lafarge dès 1983. Jusqu'en 1990, il occupe différentes fonctions, dans le domaine de la Finance et du Développement International. Entre 1990 et 1994, il développe les activités Ciment, Béton & Granulats de Lafarge pour la Turquie et la zone Méditerranée orientale.

Nommé en 1994 Directeur Général adjoint Finance du Groupe, Bruno Lafont rejoint le Comité Exécutif du Groupe. De 1998 à 2003, il dirige l'activité Plâtre du Groupe. Il est nommé Directeur général délégué du Groupe en mai 2003. À ce titre il codirige l'activité Ciment et supervise l'activité Granulats & Bétons.

Bruno Lafont est nommé administrateur du Groupe le 25 mai 2005 et Directeur Général le 1^{er} janvier 2006. Il est Président-Directeur Général de Lafarge depuis le 3 mai 2007.

Bruno Lafont est par ailleurs le Co-Président du CSI (Cement Sustainability Initiative) qui réunit les principaux cimentiers mondiaux, et du programme Energy Efficiency in Building lancé à l'initiative du WBCSD (World Business Council for Sustainable Development). Il est également Conseiller spécial du Maire de Chongqing en Chine.

Neuvième résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Projets de résolutions

Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête le bénéfice de cet exercice à 4 934 332 855,58 euros.

Il est précisé que le montant global des dépenses et des charges visées à l'article 223 quater du Code général des impôts est de 1 022 463 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidé ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tel que ressortant des comptes annuels, et mise en distribution du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- (i.) constate que le bénéfice distribuable s'élève à 9 166 587 240,25 euros et décide de fixer le montant du dividende à 1,28 euro par action ;
- (ii.) et décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « report à nouveau ».

Le montant global du dividende s'élève en conséquence au maximum à 2 332 378 995,20 euros, étant précisé que les actions qui seraient éventuellement détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, n'y donneront pas droit.

Sur décision du Conseil d'administration dans sa séance du 7 novembre 2007, un acompte sur dividende de 0,58 euro par action a été mis en paiement le 30 novembre 2007, représentant un montant global de 1 056 859 232,20 euros. Le solde à distribuer représente ainsi 0,70 euro par action, pour un montant global de 1 275 519 763 euros, et sera mis en paiement dans les 30 jours suivant l'Assemblée Générale.

Il est précisé que la totalité du dividende (l'acompte et le solde à distribuer) est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France et soumises à l'impôt sur le revenu, dans les conditions et limites légales.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ce dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant au dividende non versé à hauteur de ces actions serait affectée au poste « report à nouveau ».

Les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende total distribué (déduction faite des actions auto-détenues)
2004	1 625 800 000	0,23€	373 934 000 € ⁽¹⁾
2005	1 822 171 090	0,79€	1 439 170 388,51 € ⁽²⁾
2006	1 822 171 090	1,16€	2 113 624 504,40 € ⁽²⁾

(1) 100 % du dividende étant éligible à la réfaction de 50 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (concerne le dividende versé au titre de l'exercice 2004)

(2) 100 % du dividende étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (concerne le dividende versé au titre des exercices 2005 et 2006).

Résolution A

(Résolution proposée par le Conseil de Surveillance du FCPE Actions EDF concernant l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et la mise en distribution du dividende. Ce projet de résolution a été examiné par le Conseil d'administration d'EDF dans sa séance du 3 avril 2008, qui ne l'a pas agréé)

Texte de la résolution proposée par le Conseil de Surveillance du FCPE :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- (i.) constate que le bénéfice distribuable s'élève à 9 166 587 240,25 euros et décide de fixer le montant du dividende à 0,84 euro par action ;
- (ii.) et décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « report à nouveau ».

Le montant global du dividende s'élève en conséquence au maximum à 1 539 370 136,83 euros, étant précisé que les actions qui seraient éventuellement détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, n'y donneront pas droit.

Sur décision du Conseil d'administration dans sa séance du 7 novembre 2007, un acompte sur dividende de 0,58 euro par action a été mis en paiement le 30 novembre 2007, représentant un montant global de 1 056 859 232,20 euros. Le solde à distribuer représente ainsi 0,26 euro par action, pour un montant global de 482 510 904,63 euros, et sera mis en paiement dans les 30 jours suivant l'Assemblée Générale.

Il est précisé que la totalité du dividende (l'acompte et le solde à distribuer) est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France et soumises à l'impôt sur le revenu, dans les conditions et limites légales.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ce dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant au dividende non versé à hauteur de ces actions serait affectée au poste « report à nouveau ».

Les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende total distribué (déduction faite des actions auto-détenues)
2004	1 625 800 000	0,23	373 934 000 ⁽¹⁾
2005	1 822 171 090	0,79	1 439 170 388,51 ⁽²⁾
2006	1 822 171 090	1,16€	2 113 624 504,40 € ⁽²⁾

(1) 100 % du dividende étant éligible à la réfaction de 50 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (concerne le dividende versé au titre de l'exercice 2004)

(2) 100 % du dividende étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (concerne le dividende versé au titre des exercices 2005 et 2006).

Projets de résolutions

Quatrième résolution

(Convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui en sont l'objet.

Cinquième résolution

(Jetons de présence alloués au Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à 174 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Sixième résolution

(Autorisation au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 24 mai 2007, par sa septième résolution, d'acheter des actions de la Société, et
- autorise le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société en vue :
 - de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès par tous moyens immédiatement

ou à terme à des actions de la Société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations d'EDF (ou de l'une de ses filiales) liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;

- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la liquidité de l'action EDF par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- d'allouer des actions aux membres du personnel du groupe EDF et notamment dans le cadre de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- de réduire le capital de la Société par annulation de tout ou partie des titres achetés.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital social existant au jour de la présente Assemblée ; et
- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société.

L'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociations de blocs n'est pas limitée.

Décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions sera de 2 milliards d'euros.

Dans le cadre de ce programme, le prix d'achat ne devra pas excéder 100 euros par action.

Le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat sus-mentionné en cas d'incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices, donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Décide que la présente autorisation est conférée pour une durée maximum de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée. Elle pourra être utilisée en période d'offre publique, dans les limites permises par la réglementation applicable.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs en vue de mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de délégation, à l'effet de :

- passer tous ordres en bourse ou hors marché;
- affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables;
- conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions;
- effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme; et
- remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'administration devra informer chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées en application de la présente résolution.

Septième résolution

(Engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les engagements qui y sont visés concernant Monsieur Daniel CAMUS.

Huitième résolution

(Nomination de Monsieur Bruno Lafont en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Louis Schweitzer de ses fonctions d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, nomme Monsieur Bruno Lafont en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de la totalité du Conseil, soit jusqu'au 22 novembre 2009 inclus.

Neuvième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Exposé sommaire de l'activité du Groupe

Principaux résultats financiers consolidés

Les informations financières présentées dans ce document sont issues des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2007.

Chiffres clés

En millions d'euros	2007	2006	Variation en %
Chiffre d'affaires	59 637	58 932	1,2
Excédent brut d'exploitation (EBE)*	15 210	14 393	5,7
Résultat d'exploitation	9 991	9 356	6,8
Résultat net part du Groupe	5 618	5 605	0,2
Résultat net courant**	4 677	4 227	10,6
Investissements opérationnels bruts	7 490	5 935	26,2

En millions d'euros	31/12/07	31/12/06	Variation en %
Endettement financier net	16 269	14 932	8,9
Capitaux propres	28 796	24 799	16,1

* Après reclassement des dotations nettes aux provisions pour renouvellement en dessous de l'EBE pour un montant de -463 M€ en 2006 (-504 M€ en 2007)

** Hors éléments non récurrents

Un chiffre d'affaires consolidé en croissance organique de 2,5 %

En 2007, EDF a affiché une nouvelle année de progression de ses performances et de développement, avec des performances financières conformes aux objectifs et des engagements tenus.

Le Groupe a ainsi enregistré une nouvelle croissance des résultats, avec un chiffre d'affaires 2007 de 59,6 milliards d'euros, en croissance organique¹ de 2,5 %, et un EBITDA de 15,2 milliards d'euros, en croissance organique de 6,1 %.

Le résultat net part du Groupe est stable à 5,6 milliards d'euros, et le résultat net courant² s'élève à 4,7 milliards d'euros, en hausse de 10,6 %.

Les engagements qui avaient été pris par l'entreprise sur la période 2005-2007 ont été tenus, et les objectifs dépassés. Le programme de performance Altitude a ainsi permis un gain de 1,2 milliard d'euros sur l'EBITDA, et de 1,9 milliard d'euros sur le Besoin en Fonds de Roulement. Le programme de cessions a eu un impact positif de 5,7 milliards d'euros sur l'endettement financier net.

Le Groupe a par ailleurs en 2007 démontré et valorisé son expertise unique dans le nucléaire à l'international, en franchissant des étapes majeures au travers des partenariats signés avec les groupes Constellation Energy aux États-Unis et CGNPC en Chine.

Pour la période 2008-2010, EDF a annoncé la poursuite de la relance de ses investissements, avec un objectif porté à 35 milliards d'euros. Un nouveau programme de performance, « Excellence Opérationnelle », sera par ailleurs déployé sur cette période, avec un objectif de gains sur l'EBITDA de 1 milliard d'euros à l'horizon 2010³ par rapport à 2007.

Résultats par pays

En France, le chiffre d'affaires 2007 progresse de 1 % à 32,2 milliards d'euros, et l'EBITDA de 6,9 % à 10 milliards d'euros. La croissance du chiffre d'affaires s'explique pour 0,6 point par les ventes de gaz naturel et de services, et pour 0,4 point par les activités liées à l'électricité. L'EBITDA 2007 traduit notamment les effets positifs du programme de performance Altitude, mais aussi une moindre disponibilité des installations de production nucléaires et l'augmentation des coûts de maintenance et de transformation.

À l'international, la croissance organique du chiffre d'affaires a été de 4,3 %, et celle de l'EBITDA de 4,6 %. Les activités électriques ont été particulièrement dynamiques, alors que les activités gazières, en particulier chez EnBW et Edison, enregistraient un ralentissement en raison de la douceur du climat en début d'année.

Au Royaume-Uni, le chiffre d'affaires d'EDF Energy s'est élevé à 8,4 milliards d'euros, en croissance organique de 1,2 % et l'EBITDA à 1,3 milliard d'euros, en croissance organique de 2,1 %. Les résultats sont caractérisés par la performance des réseaux, en raison des hausses tarifaires survenues en 2006 et 2007, et par la hausse du nombre de travaux de raccordements. Après le recul du 1^{er} semestre, les résultats d'EDF Energy ont été stabilisés sur l'ensemble de l'exercice, dans un marché volatil et très concurrentiel.

En Allemagne, les résultats d'EnBW⁴ se sont caractérisés par la bonne performance des activités électriques. La contribution au chiffre d'affaires du Groupe s'est élevée à 6,9 milliards d'euros, en croissance organique de 12,5 %, et celle à l'EBITDA à 1 milliard d'euros, en croissance organique de 0,9 %. Les activités électriques ont particulièrement progressé, en raison notamment de la hausse des volumes vendus sur les marchés de gros. Les activités gazières ont été affectées par la douceur climatique et la baisse des tarifs de réseaux.

En Italie, les résultats du Groupe sont marqués par la croissance des activités électriques d'Edison. Le chiffre d'affaires en Italie est de 4,7 milliards d'euros, en baisse organique de 6,1 %, et l'EBITDA de 0,9 milliard d'euros, en croissance organique de 4,4 %. Ce dernier intègre une contribution positive

d'Edison⁵ (0,8 milliard d'euros) et celle de Fenice. L'EBITDA publié par Edison s'élève à 1,6 milliard d'euros, en croissance de 4,5 %, portée notamment par la hausse de la production et les ventes sur les marchés de gros. Dans les activités gazières, de meilleures conditions d'approvisionnement ont compensé l'impact de la douceur climatique sur les ventes.

Sur la zone « reste de l'Europe » les résultats reflètent le niveau élevé de l'activité des filiales d'Europe centrale et d'EDF Energies Nouvelles. La contribution au chiffre d'affaires s'élève à 6,2 milliards d'euros, en croissance organique de 11,7 %, et l'EBITDA s'élève à 1,7 milliard d'euros, en croissance organique de 10,4 %. Les hausses de prix et de tarifs, les gains de productivité en Europe Centrale, et le dynamisme d'EDF Energies Nouvelles ont contribué à la croissance, et la moindre performance d'EDF Trading en 2007, après une très bonne année 2006, est liée à la détente des marchés de l'énergie sur les neuf premiers mois de 2007.

Dans le reste du monde, l'EBITDA s'élève à 333 millions d'euros, en croissance organique de 2,5 %. L'EBITDA recule de 30,9 %, en raison de la déconsolidation de la société Light au Brésil.

Investissements, résultat net et dividende

En 2007, EDF a poursuivi la forte relance de ses investissements opérationnels ciblés, dans la production et les réseaux et dans toutes les zones et sur tous les métiers du Groupe. Le montant des investissements est ainsi passé à 7,5 milliards d'euros en 2007, en croissance de 26 %. Dans ce contexte, le Groupe a maintenu sa structure financière, avec un ratio d'endettement⁶ de 36 %, contre 38 % à fin 2006.

Le résultat net part du Groupe est resté stable à 5,6 milliards d'euros en 2007, incluant 0,9 milliard d'euros d'éléments non récurrents, contre 1,4 milliard d'euros en 2006.

Le Conseil d'administration d'EDF a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires le versement d'un dividende de 1,28 euro par action au titre de l'exercice 2007 correspondant à 50 % du résultat net hors éléments non récurrents. Compte-tenu de l'acompte de 0,58 euro versé le 30 novembre 2007, le solde par action devrait s'élever à 0,70 euro par action et être mis en paiement le 2 juin 2008.

Notes

1 Hors effets de périmètre et de change

2 Hors éléments non récurrents

3 Par rapport à l'EBITDA de 2007

4 Consolidé à hauteur de 46,07 %

5 Consolidé à hauteur de 48,96 %

6 Endettement financier net/endettement financier net + capitaux propres)

Faits marquants de l'exercice

Ouverture totale du marché au 1^{er} juillet 2007

Le 1^{er} juillet 2007, 100 % du marché français de l'électricité et du gaz naturel a été ouvert à la concurrence, dernière étape d'un processus lancé en 1999. Plus de 25 millions de clients particuliers peuvent ainsi choisir librement leur fournisseur d'énergie. Dans ce nouveau cadre, les missions relevant du « régulé » (transport et distribution) et les activités soumises à la concurrence (production et commercialisation) ont été séparées et seront assurées avec la même exigence.

Nucléaire international

Le Groupe a franchi en 2007 des étapes décisives dans sa stratégie de participer activement au renouveau du nucléaire à l'international. En juillet, EDF a ainsi constitué une joint-venture à 50/50 avec le groupe Constellation Energy aux États-Unis, afin de réaliser, détenir et exploiter, dans un premier temps, 4 réacteurs de type EPR. En Chine, EDF a par ailleurs signé fin novembre un accord avec CGNPC pour détenir, réaliser et exploiter deux réacteurs de type EPR dans la province du Guangdong. Au Royaume-Uni, EDF a soumis en juillet, conjointement avec Areva, une demande de certification dans l'objectif de développer 4 EPR. En Afrique du Sud enfin, EDF vient de remettre une offre dans le cadre d'un consortium avec Areva et Bouygues qui concerne dans un premier temps 2 EPR.

Nouvelle marque Bleu Ciel

EDF a lancé en septembre 2007 sa nouvelle marque Bleu Ciel, regroupant une gamme d'offres commerciales multi-énergies et multi-services, en particulier autour de la production d'électricité à partir du photovoltaïque chez le client.

ACT 2007

Pour saluer la contribution des salariés aux bons résultats 2006, EDF a décidé de lancer un plan d'attribution gratuite d'actions pour l'ensemble des salariés du Groupe, en France et dans le monde.

Naissance d'ERDF

Le 1^{er} janvier 2008 a vu le jour ERDF, filiale à 100 % d'EDF en charge des activités de distribution. Le capital de la nouvelle société est détenu à 100 % par EDF, la filialisation étant sans impact sur la valeur patrimoniale du Groupe.

Réforme du régime de retraite des IEG

En janvier 2008, la publication du 1^{er} décret réformant le régime de retraite des IEG a marqué la fin d'une première étape, qui a permis l'ouverture des discussions au sein de la branche puis de l'entreprise, afin d'aboutir à un nouvel équilibre du contrat social qui lie l'entreprise à ses salariés.



Gouvernement d'entreprise

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'EDF détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Il définit les principales orientations stratégiques, économiques, financières et technologiques de l'activité de la Société. Il se saisit de toute autre question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Conformément à la loi de démocratisation du service public du 26 juillet 1983, l'État détenant moins de 90 % du capital d'EDF, le Conseil d'administration de la Société est composé de dix-huit membres, dont un tiers de représentants de l'État nommés par décret, un tiers de représentants des salariés élus par ces derniers et un tiers nommé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration.

Assistent également aux séances du Conseil d'administration sans voix délibérative, le chef de la mission de contrôle général économique et financier de l'État et le secrétaire du Comité central d'entreprise.

La durée du mandat d'un administrateur est de cinq ans. En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre du Conseil d'administration, son remplaçant n'exerce ses fonctions que pour la durée restante à courir jusqu'au renouvellement de la totalité du Conseil d'administration.

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil d'administration s'est doté de comités constitués d'administrateurs.

Le Comité d'audit

Il donne un avis sur la situation financière, le plan à moyen terme et le budget, les projets de comptes préparés par la Direction Financière (comptes sociaux d'EDF et comptes consolidés du Groupe), le suivi des risques, l'audit et le contrôle interne, ainsi que sur le choix des Commissaires aux comptes.

Le Comité de suivi des engagements nucléaires (CSEN)

Il a pour mission de suivre l'évolution des provisions nucléaires, de donner son avis sur les questions de gouvernance des actifs dédiés, sur les règles d'adossment actif-passif et sur l'allocation stratégique, et de vérifier la conformité de la gestion des actifs dédiés constitués par EDF.

Le Comité de la stratégie

Il donne un avis sur les grandes orientations stratégiques d'EDF (alliances, partenariats, plan stratégique, politique industrielle et commerciale, accords stratégiques, contrats de service public, politique de recherche et développement).

Le Comité d'éthique

Il veille à la prise en compte de la réflexion éthique dans les travaux du Conseil d'administration et dans la gestion d'EDF. À cet effet, il étudie le processus éthique mis en place dans le Groupe.

Il examine :

- le projet de rapport annuel hors états financiers, (rapport d'activité et rapport sur le développement durable);
- le rapport d'activité du délégué à l'éthique et à la déontologie;
- le rapport annuel du médiateur;
- le rapport de l'inspecteur général pour la sûreté nucléaire et la radioprotection.

Il réalise chaque année un bilan du fonctionnement du Conseil d'administration et de l'application de son règlement intérieur.

Le Comité des nominations et des rémunérations

Il transmet au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination d'administrateurs par l'Assemblée Générale, adresse au ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi un avis sur la rémunération du Président-Directeur Général, examine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués (DGD).

Il transmet au Conseil d'administration son avis sur les modalités de fixation de la rémunération des principaux dirigeants (part fixe et part variable, mode de calcul et indexation), ainsi que sur le montant et les modalités de répartition des jetons de présence. Il s'assure de l'existence de tables de succession pour les postes du Comité exécutif.

Le Conseil d'administration s'est réuni onze fois en 2007. Les comités du Conseil d'administration ont également été fortement sollicités avec vingt réunions au total sur l'année. Le taux de participation aux séances du Conseil d'administration a été de 81,8 % en moyenne sur l'année 2007.



Members du Conseil d'administration au 31 mars 2008

Élus par l'Assemblée Générale des actionnaires

Pierre Gadonneix,
Président-Directeur Général d'EDF.

Frank E. Dangeard,
Président-Directeur Général de Thomson jusqu'au 9 avril 2008.

Daniel Foundoulis,
Membre du bureau du Conseil national de la consommation (CNC) et du Groupe consultatif européen des consommateurs à Bruxelles.

Claude Moreau,
Président de la Commission interministérielle
« Véhicules propres et économes en énergie » de 2004 à
2007.

Henri Proglia,
Président-Directeur Général de Veolia
Environnement.

Louis Schweitzer,
Président du Conseil d'administration de Renault,
Président de la Haute Autorité de lutte contre les
discriminations et pour l'égalité.

Représentants de l'État

Pierre-Marie Abadie,
Directeur de la Direction de la demande
et des marchés énergétiques à la Direction de l'énergie et des
matières premières au Ministère de l'écologie, de l'énergie, du
développement durable et de l'aménagement du territoire.

André Aurengo,
Professeur des universités – praticien hospitalier – Chef du
service de médecine nucléaire au CHU Pitié-Salpêtrière.

Bruno Bézard,
Directeur Général de l'Agence des participations de l'État
au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Gérard Errera,
Secrétaire Général du Ministère des affaires étrangères
et européennes.

Yannick d'Escatha,
Président du Centre national d'études spatiales (CNES).

Philippe Josse,
Directeur du Budget au Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique.

Représentants élus des salariés

Marie-Catherine Daguerre,
parrainée par la CGT.

Jacky Chorin,
parrainé par la CGT-FO.

Alexandre Grillat,
parrainé par la CFE-CGC.

Philippe Pesteil,
parrainé par la CFDT.

Jean-Paul Rignac,
parrainé par la CGT.

Maxime Villota,
parrainé par la CGT.

Assistent également au Conseil d'administration sans voix délibérative

Daniel Camus,
Directeur Général délégué Finances.

Yann Laroche,
Directeur Général délégué Ressources humaines
et Communication.

Jean-Louis Mathias,
Directeur Général délégué Intégration
et Opérations Dérégulé France.

Ainsi que :

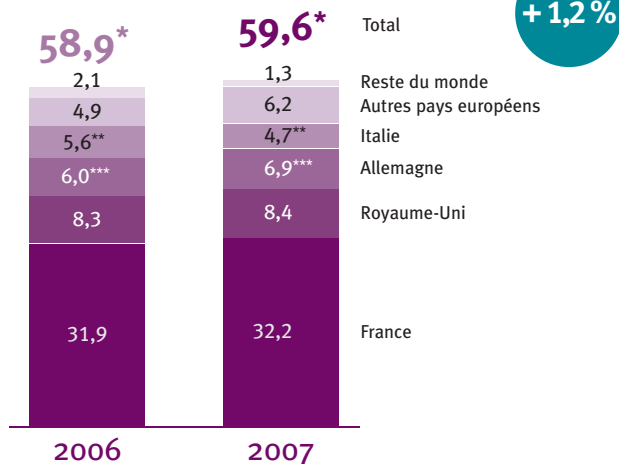
Le chef de la mission de contrôle général
économique et financier de l'État.

Le secrétaire du Comité central d'entreprise.

Chiffres clés

CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE

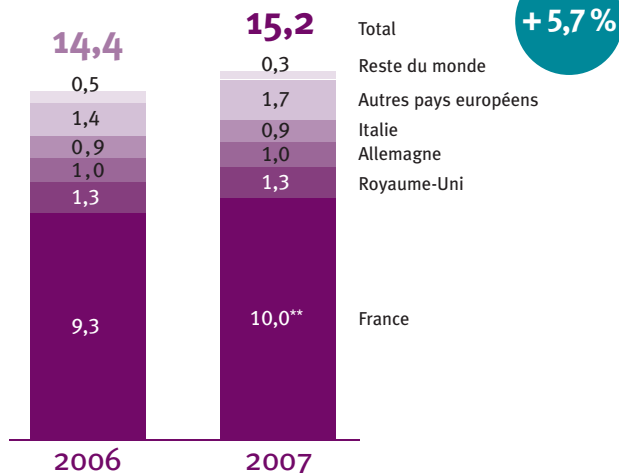
en Md€



* Ces valeurs de 58,9 et 59,6 Md€ correspondent à l'expression d'une décimale de la somme des valeurs précises, compte tenu des arrondis.
 ** Fenice, quote-part Edison consolidée à hauteur de 48,96 % sur 2007 contre 51,58 % sur 2006.
 *** Quote-part d'intérêt dans le capital d'EnBW de 46,07 %.

EBITDA GROUPE*

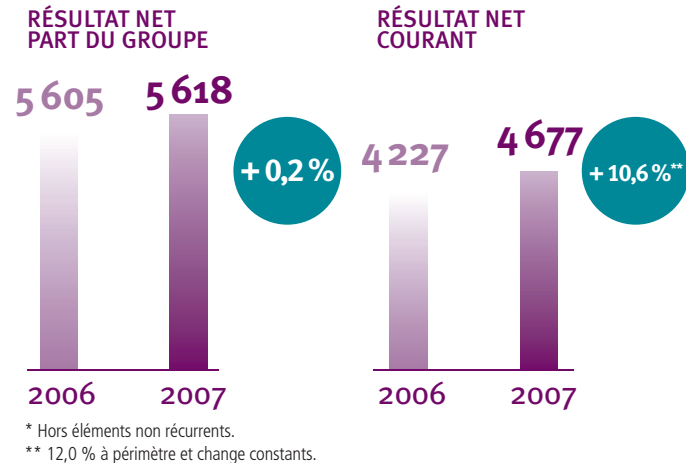
en Md€



* Après reclassement des dotations nettes aux provisions pour renouvellement sous l'EBITDA pour un montant de - 463 M€ en 2006 (- 504 M€ en 2007).
 ** Après reprise de provisions de 262 M€ liée à l'impact des textes d'application de la loi du 28 juin 2006 sur les déchets nucléaires.

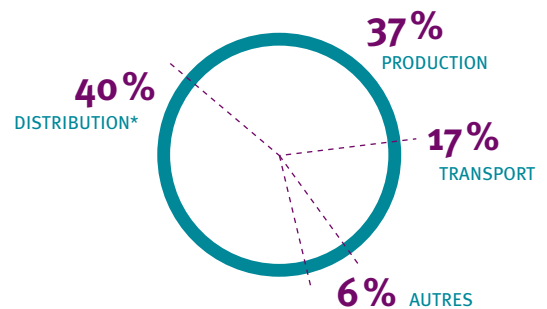
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE ET RÉSULTAT NET COURANT*

en M€



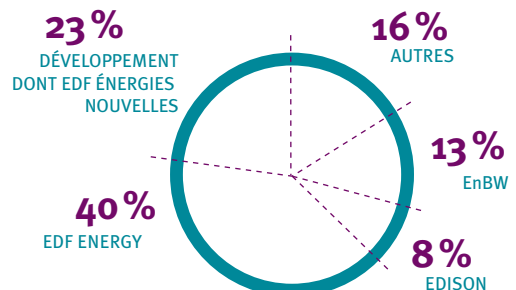
RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS EN 2007

France **4,5 milliards d'euros**



* Y compris investissements dans les Systèmes Électriques Insulaires (SEI).

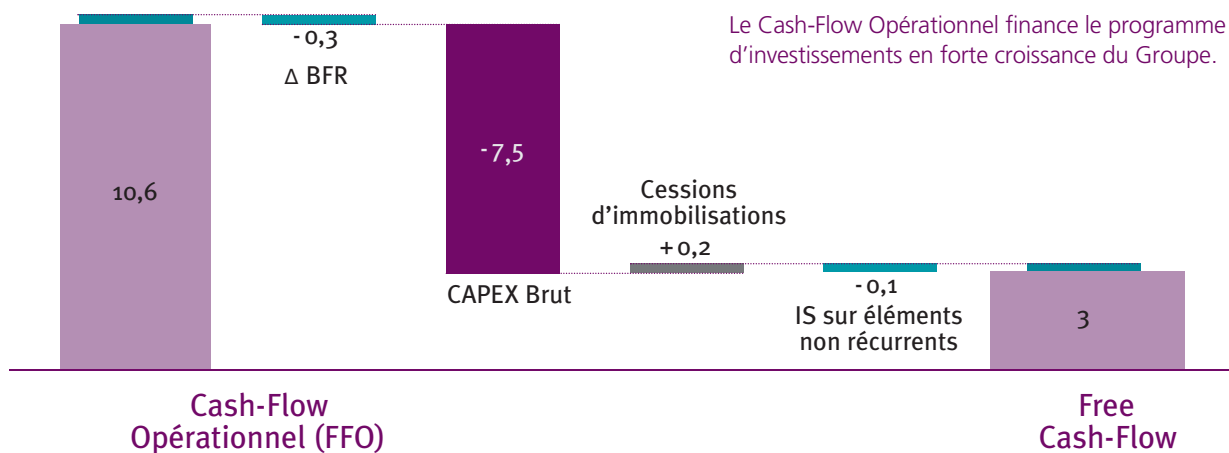
International **3 milliards d'euros**



- Nouvelles capacités de production (France, Italie, Royaume-Uni).
- Maintien et pérennisation du patrimoine industriel (France, Allemagne).
- Développement des réseaux (France, Royaume-Uni, Allemagne).
- Accélération dans l'éolien (via EDF Énergies Nouvelles).

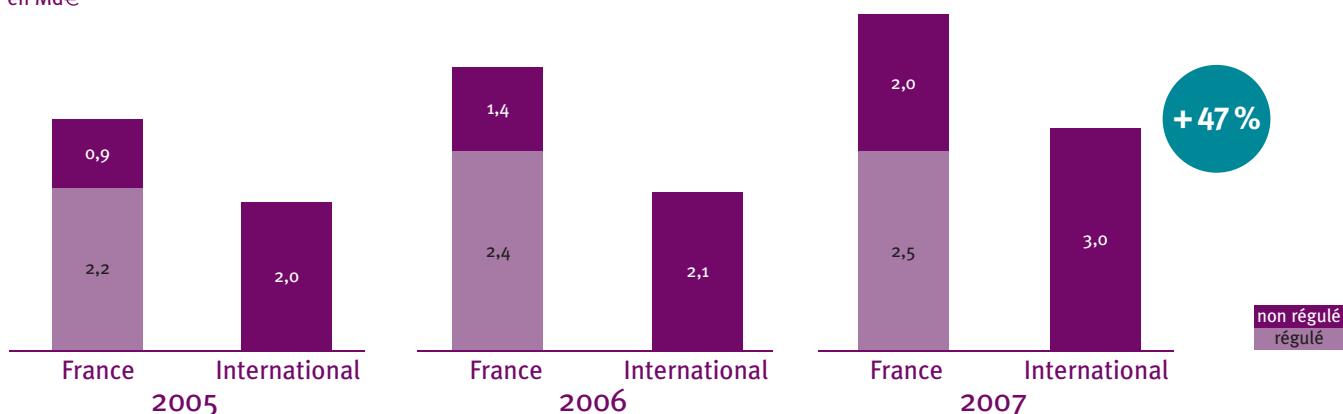
CASH-FLOW OPÉRATIONNEL EN 2007

en Md€



UNE ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS DEPUIS 2005

en Md€

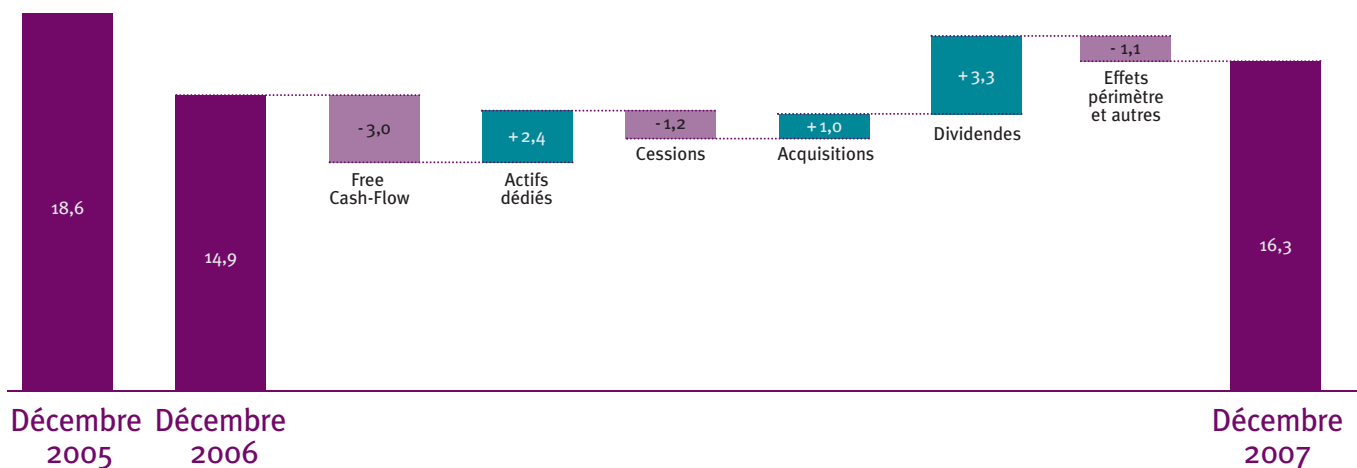


Un doublement des investissements dans la production en France depuis 2005.

- Des investissements en 2007 de 7,5 Md€ autofinancés par un Cash-Flow Opérationnel (FFO) de 10,6 Md€.
- Une flexibilité financière conservée : Ratio d'endettement* de 36 %.

* Ratio d'endettement = Dette financière nette / (Dette financière nette + Capitaux propres).

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET EN 2007



Indicateurs clés de développement durable (Extraits)

1. Volet économique

PROVISIONS POUR DÉCONSTRUCTION ET DERNIER CŒUR¹ DU GROUPE EDF (en millions d'euros)



PROVISIONS POUR AVAL DU CYCLE DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE DU GROUPE EDF (en millions d'euros)



Ces provisions concernent tout l'aval du cycle nucléaire: le retraitement des combustibles nucléaires, le traitement de déchets anciens ainsi que la déconstruction des usines de retraitement de Marcoule et de La Hague.

1. Dernier cœur: charge de combustible nucléaire d'un réacteur.

EDF constitue, chaque année, des provisions pour l'aval du cycle du combustible nucléaire en France.

Cette provision tient compte du coût de stockage des déchets issus de la déconstruction des centrales, et des coûts de gestion future des déchets de moyenne et haute activités à vie longue issus du traitement des combustibles usés (y compris le combustible engagé en réacteur et non encore irradié).

Afin de dimensionner le montant des provisions assurant la couverture des charges futures relatives à leur gestion à long terme, EDF a retenu l'hypothèse d'un stockage géologique profond des déchets, en ligne avec le choix d'autres pays (Suède, Finlande, Belgique). Concernant les provisions pour déconstruction des centrales nucléaires, depuis le début de l'exploitation de ses centrales, EDF constitue des provisions pour couvrir les travaux de déconstruction, l'ingénierie, la surveillance et la maintenance des installations, la sécurité du site.

2. Volet environnemental

2.1 Effet de serre

EFFET DE SERRE

Émissions de CO₂ dues à la production d'électricité et de chaleur (en g/kWh)¹



1. Les données Groupe 2007 n'incluent pas Edison, ni Dalkia.

Premier par sa taille en Europe, le groupe EDF (hors Edison et Dalkia) émet 78,3 millions de tonnes de CO₂ par an à l'échelle mondiale. En France, parmi les industriels, EDF est le deuxième émetteur de CO₂ avec 20,5 millions de tonnes annuelles.

Avec une production globale d'énergie électrique d'EDF en légère diminution d'une année sur l'autre, les émissions de gaz à effet de serre du parc EDF sont toutefois légèrement remontées en 2007 avec une augmentation de 3 % par rapport à 2006.

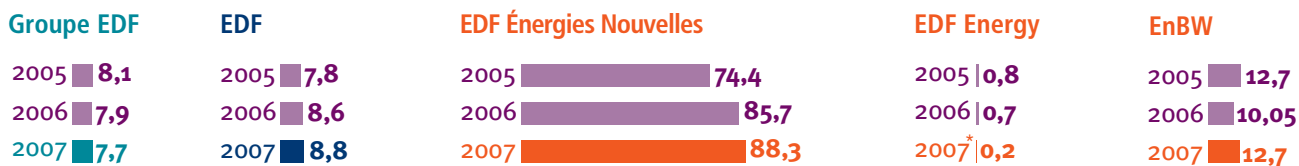
Les moins bonnes performances du parc nucléaire expliquent en grande partie cette augmentation. Elles ont, en effet, contribué à solliciter le thermique à flamme de la métropole de façon sensible par rapport à l'année précédente, la production hydraulique étant restée quasiment stable. La part prépondérante du continent, responsable de 86% du total des émissions, influence le résultat. Sur cette zone, la progression des émissions de 4,1 %, est à corréliser avec l'augmentation de la production classique qui a été de 5,5%. Cette situation métropolitaine masque la stagnation, voire la légère diminution des émissions suivant les zones, en ce qui concerne la Corse et les départements et territoires d'outre-mer.

Le bilan des émissions 2007 dans ces régions, est surtout marqué par la poursuite de la diminution des émissions des oxydes d'azote qui avait été initiée en 2006, et est clairement liée à l'installation de système de dénitrification sur les centrales de Vazzio en Corse et de Bellefontaine en Martinique. Le contenu équivalent en CO₂ du kWh produit par le groupe EDF reste très inférieur aux moyennes nationales d'émission dans les pays de l'Union européenne. Le parc français, grâce au nucléaire et à l'hydraulique, reste l'un des parcs les moins émetteurs avec 42,5 grammes par kWh en 2007.

2.2 Origine de l'électricité et de la chaleur produites et énergies renouvelables

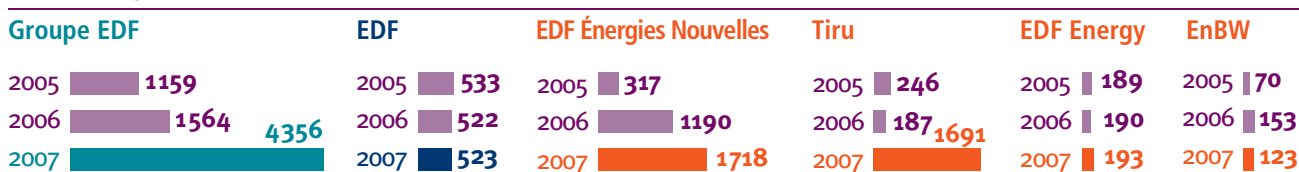
PART DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE LA CHALEUR PRODUITES À PARTIR DE SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE POUR EDF, LE GROUPE EDF ET LES PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE (en %)¹

(NB : la production hydraulique intègre l'énergie produite par les STEP – Station de transfert d'énergie par pompage)



* La modification de la méthode de calcul en 2007 explique cette diminution.

QUANTITÉ D'ÉLECTRICITÉ ET DE CHALEUR PRODUITES À PARTIR DE SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE HORS HYDRAULIQUE (en GWh)¹



1. En 2007, des quantités produites comprennent l'électricité et la chaleur.

La production d'électricité à partir d'énergie renouvelable (hors hydraulique) continue d'augmenter : + 2792 GWh dans le Groupe entre 2006 et 2007, dont 1504 GWh proviennent de la biomasse de la filiale Tiru.

— Groupe EDF — EDF — Filiales

Le Groupe a poursuivi en 2007 le renforcement de ses capacités de production dans l'éolien qui représente un marché en forte croissance, principalement au travers de sa filiale EDF Énergies Nouvelles.

En 2007, EDF EN a mis en service de nouveaux parcs éoliens : Luc-sur-Orbieu (16 MW) en France, Sant'Agata (72 MW) en Italie, Red Tile (24 MW) au Royaume-Uni, Kalyva et Perdikovouni (36 MW) en Grèce ainsi que Fenton (205,5 MW) et Pomeroy (198 MW) aux États-Unis. L'entreprise a démarré de grands chantiers en France (13 parcs : 328 MW) dont Salles-Curan (87 MW), au Portugal Arada (112 MW) et Altominho (240 MW) et aux États-Unis Goodnoe (94 MW).

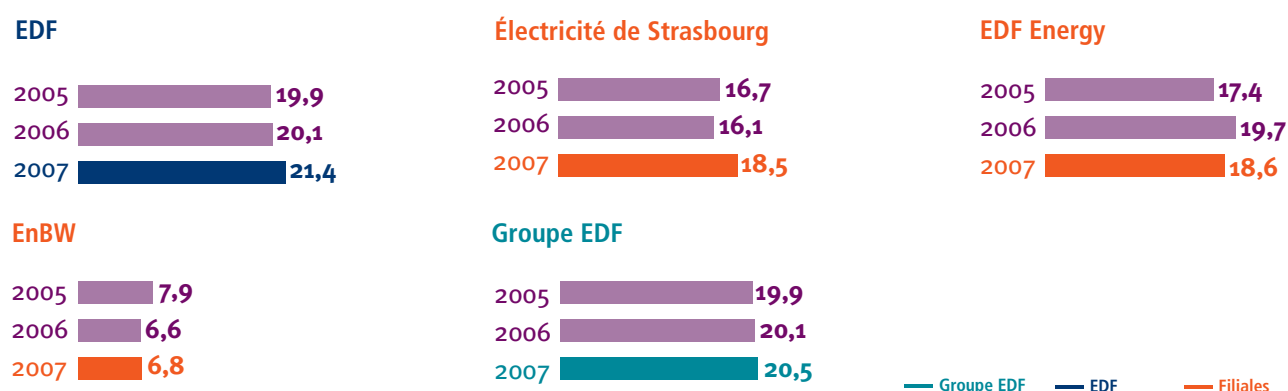
En offshore, la construction de 30 MW au large des côtes belges a été lancée par le consortium C-Power (20,8 % EDF EN). Aux États-Unis, la société a conclu trois contrats d'exploitation-maintenance pour des turbines d'une capacité globale de 868 MW, dont 508 MW avec MidAmerican Energy.

Le groupe EDF compte tripler, seul ou avec des partenaires, ses capacités installées en énergies renouvelables (hors hydraulique) d'ici 2012.

3. Volet social

Égalité professionnelle

POURCENTAGE DE FEMMES DANS LE COLLÈGE CADRES (en %)



L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a fait l'objet d'un deuxième accord social d'une durée de quatre ans en décembre 2007. Prenant acte des progrès réalisés, il met l'accent sur l'évolution des mentalités, la promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle dans les recrutements, le parcours professionnel, la formation, la rémunération. Il intègre aussi la promotion d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Le taux de féminisation du collège cadres enregistre une légère progression en 2007, aussi bien pour EDF que pour les autres filiales, EDF Energy excepté. Aujourd'hui, un cadre sur cinq au sein du groupe EDF est une femme.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices (Extraits des comptes sociaux d'EDF)

	2007	2006	2005	2004	2003
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en millions d'euros)	911	911	911	8 129	395
Dotations en capital (en millions d'euros)		-	-		7 734
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 822 171 090	1 822 171 090	1 822 171 090	1 625 800 000	-
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes			-		-
Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations			-		-
par exercice de droit de souscription			-		-
Opérations et résultats de l'exercice (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	33 638	32 891	30 849	30 210	29 034
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 838	10 269	5 160	7 397	7 086
Impôts sur les bénéfices	835	1 176	381	706	1 394
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 934	6 055	3 532	902	469
Résultat distribué	2 332 ⁽¹⁾	2 114	1 439	374	321
Résultats par action (euro/action)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,75	4,99	2,62	4,12	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,71	3,32	1,94	0,55	-
Dividende attribué à chaque action	1,28 ⁽²⁾	1,16	0,79	0,23	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	58 778 ⁽³⁾	96 856	98 580 ⁽⁴⁾	106 718	107 761
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	2 940	4 278	4 125	4 291	4 135
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociale...) (en millions d'euros)	1 737	2 420	2 827	3 342	3 224

Notes :

(1) Soumis au vote de l'Assemblée Générale du 20 mai 2008. Comprend l'acompte sur dividendes sur le résultat de l'exercice 2007 de 1 057 millions d'euros, conformément à la décision du Conseil d'administration du 7 novembre 2007.

(2) Soumis au vote de l'Assemblée Générale du 20 mai 2008. Comprend l'acompte sur dividendes sur le résultat de l'exercice 2007 de 0,58 euro par action, conformément à la décision du Conseil d'administration du 7 novembre 2007.

(3) Dont une diminution de 36 374 liée à la filialisation de l'activité Distribution.

(4) Dont une diminution de 7 629 liée à la filialisation de l'activité Transport.



Documents disponibles sur demande

Réduisons les émissions de CO₂ en consommant moins de papier imprimé.

Pour obtenir les documents prévus au Code de commerce, privilégiez l'envoi par courrier électronique. Il vous suffit d'adresser un courriel à l'adresse suivante :

actionnaires@edf.fr

Ces documents sont aussi disponibles sur le site :

<http://actionnaires.edf.com>

Si vous souhaitez néanmoins les recevoir par courrier, vous pouvez retourner ce document dûment complété et signé directement à :

EDF – Service Relations Actionnaires – 22-30, avenue de Wagram – 75008 Paris

Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'EDF du 20 mai 2008

Je soussigné(e)

M./Mme

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

demande l'envoi des documents et renseignements suivants concernant l'Assemblée Générale Ordinaire (cocher la ou les cases des documents demandés) :

- les états financiers du groupe EDF
- les rapports du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne
- les autres documents et renseignements visés par l'article R. 225-83 du Code de commerce

Fait à, le2008.

Signature

Nota : conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, les propriétaires d'actions nominatives peuvent, par demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. La demande est à adresser à EDF – Service Relations Actionnaires – 22-30, avenue de Wagram – 75008 Paris.

Nous contacter

**Pour tout renseignement sur le Groupe,
Le service Relations Actionnaires
est à votre disposition**

- Par téléphone

 **N° Vert 0800 00 0800**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

- Par courrier :
EDF – Service Relations Actionnaires
22-30, avenue de Wagram – 75008 Paris
- Par courriel :
actionnaires@edf.fr
- Site Internet actionnaires :
actionnaires.edf.com



22-30, avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08
www.edf.fr

SA au capital de 911 085 545 euros – 552 081 317 R.C.S. Paris